



2804

MINISTERE DE LA FEMME DE LA FAMILLE DU  
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ



CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROGRAMMES  
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

*COMMUNICATION DU MINISTERE DE LA FEMME DE LA  
FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE  
L'ENTREPRENARIAT FEMININ*

**CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE  
SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN**

06 - 07 Avril 2007 Rabat (Maroc)

PRESENTATION : Monsieur Ousmane KA  
Coordonnateur de la Cellule de Suivi des  
Programmes de Lutte contre la Pauvreté  
MFFDSEF

## INTRODUCTION

La coalition mondiale autour des OMD initiée par l'Organisation des Nations Unies appelle de la part des pays africains un sursaut collectif apte à assurer les conditions d'une meilleure efficacité de leurs interventions

La tenue de la présente conférence Ministérielle africaine sur le Développement Humain la première du genre constitue, à plus d'un titre, un espace essentiel de concertation et de partage sur les expériences nationales pour bâtir un partenariat solidaire et plus dynamique.

Le choix du Maroc pour abriter de telles assises est loin d'être le fruit du hasard. En effet, il consacre et vivifie le leadership de **Sa Majesté le Roi Mouhamed VI** qui, **à travers son initiative Nationale pour le Développement Humain**, a hissé au rang de priorité élevé, l'affirmation de la dignité humaine et l'intégration de toutes les catégories sociales et de toutes les entités régionales et locales dans le processus de construction d'un pays émergent et ouvert « aux souffles féconds » des autres pays du monde.

Nous voudrions, au nom de **Madame Aïda MBODJ Ministre de la Femme de la Famille du Développement Social et de l'Entreprenariat Féminin empêchée**, remercier, avec toute la courtoisie requise, les autorités marocaines pour l'accueil chaleureux et toutes les facilités de transport et de séjour offertes aux participants.

Dans le même sillage, nous voudrions exprimer notre profonde gratitude au PNUD qui a bien voulu soutenir cette rencontre confirmant ainsi sa disponibilité toujours agissante de contribuer à la promotion du Dialogue des Politiques et au Développement des Capacités au niveau des Etats africains. L'illustration la plus parfaite de cette coopération dans notre pays le Sénégal, au-delà du financement des programmes de lutte contre la pauvreté, est l'appui substantiel au Gouvernement dans l'élaboration d'importants instruments de planification stratégiques que sont :

**Le Rapport National sur le Développement Humain, le Bilan Commun par pays, le Plan cadre des Nations-Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF), le Rapport National sur les OMD, l'Observatoire National sur les Conditions de Vie des Ménages et le Développement Humain etc**

Le Sénégal ne peut donc que saluer cette opportunité que lui offre la présente rencontre ministérielle pour échanger sur son expérience dans la conduite de ses politiques et stratégies de développement humain axées sur les trois thèmes principaux que sont **le Développement des Capacités dans la lutte contre la pauvreté, l'égalité de genre et la Gouvernance.**

La communication que j'ai le privilège de vous présenter au nom de Madame le Ministre et qui résume les analyses consensuelles indiquées dans les documents de référence sus-évoqués, sera articulée autour des axes de réflexion ci-après :

- I. **Contexte Socio-économique National et Sectoriel**
- II. **Les Politiques et stratégies pour la promotion du développement humain et la lutte contre la pauvreté**
- III. **Les réalisations des Programmes de Lutte contre la Pauvreté au niveau du secteur Développement Social**

## **I . CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE NATIONAL ET SECTORIEL**

### **1.1. Situation géographique et démographique**

Le Sénégal a une superficie de **196 722 Km<sup>2</sup>**. Il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'Ouest par la Gambie et par l'océan atlantique sur un façade de 500 km.

La population du Sénégal est évaluée à environ **10.000.000 Millions d'habitants** soit une densité moyenne de 48 habitants au km<sup>2</sup>. La région de Dakar qui occupe **0,3%** du territoire national, abrite **22%** de la population totale.

### **1.2. Des performances macro-économiques appréciables mais insuffisantes**

Suite à la dévaluation du franc CFA de 1994, le Sénégal a initié une stratégie nationale visant à renforcer la compétitivité globale de l'économie du pays tout en améliorant le niveau de développement humain. Cette approche a produit des résultats probants au niveau macro-économique avec une croissance moyenne de 5% par an et une inflation inférieure à 2% dans un cadre macroéconomique assaini. Cependant, le taux de croissance, évalué en 2004 à 6,2% demeure inférieur à l'objectif de croissance, d'au minimum 7% par an, nécessaire pour réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici à 2015.

### **1.3. Des Résultats encore faibles au plan du développement Humain**

Le Sénégal figure encore parmi les pays présentant l'indice de Développement Humain (IDH) le plus faible (157<sup>o</sup> sur 175) même si on note un léger progrès par rapport à 2002.

**Dans le domaine de l'éducation**, le Sénégal n'a pas encore réussi l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire, même si le taux brut de scolarisation est en progrès et se situe à environ **79,9% en 2004, 75,80% en 2003 contre 62% en 1998**. L'écart entre les garçons (**82,4 %**) et les filles (**77,30 %**) connaît une amélioration certaine (respectivement **68 % et 56 %** en 1998). L'analphabétisme recule mais touche encore **62,2 %** de la population en **2005 soit 71,2 % des femmes et 50,90 % des hommes**.

**Dans le domaine de la santé**, les indicateurs de santé demeurent insuffisants, dans certains cas, en deçà des performances attendues, même si le Sénégal est cité comme pays de référence en Afrique dans la lutte contre le VIH/SIDA. En effet, selon l'EDS IV (2005), le taux de mortalité infanto-juvénile serait de 121‰ et le taux de mortalité infantile de 61‰.

Les conditions d'hygiène individuelle et collective et d'assainissement demeurent précaires et les carences alimentaires sont responsables de la dégradation de l'état de santé des populations. Environ **72,9 %** de la population ont un accès à l'eau potable en 2005 (EDS IV) tandis que seuls **56,15 %** ont un accès à l'assainissement (QUID 2000)

#### **1.4. La pauvreté recule mais demeure importante**

- **La prévalence de la pauvreté reste élevée même si elle a baissé de façon significative dans la période 1994-2002.** En effet, pour une consommation fixée à 2400 kcal par équivalent adulte et par jour, la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est tombée de 67,9% en 1994/95, à **57,1%** en **2002**, soit une réduction de **10,8%** points de pourcentage en termes absolus et 16% en termes relatifs.
- **La réduction de l'incidence de la pauvreté est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural.** En milieu rural, **65,2%** des individus et en milieu urbain **57,5%** des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces pourcentages sont plus faibles dans les villes autres que Dakar (respectivement **50,1%** et **43,3%**) et nettement plus bas à Dakar (**42,0%** et **33,3%**). Ainsi, le milieu rural contribue à hauteur **65%** à la pauvreté, pour une population de moins de **55 %**.

**L'extrême pauvreté<sup>1</sup> polarise 12,7% des ménages sénégalais pauvres.** Elle est plus localisée en milieu rural (20,20%) qu'en milieu urbain (8,1%). Au sein du milieu urbain, des disparités existent entre Dakar (1,6%) et les autres villes (6,5%).

L'analyse par zone géographique révèle que les régions de **Ziguinchor (30,10%)**, **Kolda (28,50%)** et **Kaolack (28,00%)** sont les régions les plus touchées par l'extrême pauvreté alors que la région de Dakar est faiblement concernée avec seulement (1,80%). Au sein des ménages touchés par l'extrême pauvreté, 3,3% vivent à Dakar soit le tiers de ceux des autres villes (9,9%) alors que le milieu rural polarise les **86,90%**.

Du point de vue sexe, les ménages dirigés par les hommes sont beaucoup plus touchés par l'extrême pauvreté (**14,5%**) que ceux dirigés par les femmes (**5,4%**).

Au niveau individuel, l'extrême pauvreté touche 17,10% des sénégalais pauvres et concerne toujours les populations rurales avec (**25,90%**).

---

<sup>1</sup> Normes de l'extrême pauvreté : en deçà de 342 FCFA/jour pour Dakar, 317 FCFA pour les autres zones urbaines et 297 FCFA pour le milieu rural

La tendance observée au niveau des ménages en ce qui concerne la localisation géographique se confirme car l'extrême pauvreté individuelle est plus présente dans les régions de Ziguinchor (**38,50%**), de Kaolack (**37,50%**) et de Kolda (**33,30%**).

### **1.5. La faiblesse voire l'inexistence d'un système généralisé de protection sociale**

Les systèmes de sécurité sociale du Sénégal ont été conçus pour le bénéfice exclusif des quelques 228 229 travailleurs affiliés, soit 7,8% de la population active.

Ainsi, seuls 12,3% de la population totale bénéficient de la couverture sociale. L'OIT estime que seuls près de 5% des affiliés à un système de sécurité sociale sont des populations rurales. Toutefois, le Gouvernement procède annuellement à des transferts de ressources financières sous forme de subvention à l'assistance sociale, aux filets de sécurité et à la gestion des catastrophes.

Dans ce cadre **43 millions de dollars US** ont été consacrés à ce type de transferts en 2004, dont **22 millions de dollars US** aux programmes de développement communautaires de destinés aux pauvres du MFFDSEF.

## **II. POLITIQUES ET STRATEGIES MISES EN ŒUVRE POUR LA PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

### **2.1. Politiques et stratégies nationales favorables à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**

Durant la période 2000 à 2006, le Sénégal a poursuivi son effort volontariste de consolidation de l'Etat de droit, de promotion de la Bonne Gouvernance et de réformes économiques et sociales pour la réduction de la pauvreté.

La stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par le Sénégal en 2002 s'intègre harmonieusement dans la vision du **NEPAD** et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre du **Dixième Plan D'orientation pour le Développement Economique et Social (PODES)** 2002-2007 et de la stratégie de développement du secteur privé dont le premier Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) a démarré en 2004. Par ailleurs cette stratégie est en cohérence avec l'approche sous régionale proposée par l'UEMOA en Afrique de l'Ouest.

La volonté du Gouvernement de réduire la pauvreté a été traduite dans ses priorités budgétaires. Dans ce cadre, l'on peut noter un volume global de ressources mobilisées d'environ **256,73 Millions en 2004** avec une augmentation de près de 9% en 2005 pour le secteur de l'éducation, alors que le budget de la santé est passé à **9,2%** des dépenses budgétaires, soit à un niveau légèrement supérieur à la norme retenue par l'OMS (**9%**).

Ainsi, dans tous les secteurs notamment sociaux (éducation, santé, emploi, eau..), le Gouvernement a mis en place des politiques de nature à répondre à la demande sociale. Dans le secteur de la santé, le **PDIS** (1998-2002) est mis en œuvre pour exécuter le **PNDS** (1998-2007). Dans le secteur de l'éducation, le PDEF (1998-2008) est en cours d'exécution. Dans le secteur de l'eau, le **Projet Sectoriel Eau à Long Terme (PLT)** concrétise les orientations définies par le Gouvernement en matière d'hydraulique et d'assainissement. **Dans le secteur du développement social et des groupes vulnérables**, le Gouvernement a élaboré **une lettre de politique sectorielle et un programme décennal pour le bien être familial et Social**. Dans ce cadre, il a été adopté **une Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG)** avec un engagement du Gouvernement de favoriser un traitement équitable entre homme et femme devant l'impôt, la couverture sociale, ainsi qu'une concrétisation de la parité Homme et Femme sur la liste nationale aux prochaines législatives

Aussi, avec la mise en œuvre du DSRP, un effort plus important est recherché dans la cohérence entre la programmation des dépenses et les objectifs prioritaires retenus par le Gouvernement, la transparence dans l'exécution des dépenses, l'efficacité de la dépense publique ainsi que l'avènement d'un contrôle citoyen effectif. D'autant plus que dans le cadre de l'initiative PPTE, le Sénégal est parvenu au point d'achèvement de l'initiative courant 2004.

En outre, en collaboration avec les partenaires au développement, le Gouvernement a entrepris des travaux pour mettre en exergue la pertinence et la qualité des articulations entre le DSRP, le 10ème Plan et le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Pour relever les défis de la pauvreté et du développement humain, le Gouvernement a entrepris la révision de sa **Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRPII) 2006/2010** auteur de **04 axes stratégiques fondés sur les priorités des OMD et la stratégie de Croissance Accélérée (SCA) a savoir : (I) la création de richesse ; (II) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base ; (III) la protection sociale ainsi que la prévention et la gestion des risques et catastrophes ; (IV) la croissance et le développement décentralisé et participatif.**

Cette stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté adoptée par le Gouvernement pour réduire l'incidence de la pauvreté en deçà de **30% en 2015** va reposer sur une prévision de croissance annuelle de **7 à 8%** en termes réels entre 2006 et 2010. Cette création de richesse sera soutenue par une **hausse des investissements publics et privés** et par l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le renforcement de la contribution du secteur agricole à la croissance à travers une diversification et une modernisation des exploitations agricoles.

De manière plus spécifique, il a été mis en œuvre un cadre institutionnel et des stratégies d'intervention pour lutter contre la pauvreté des groupes vulnérables.

## **2.2. Cadre Institutionnel et stratégies d'intervention pour la lutte contre la pauvreté des groupes vulnérables**

### **2.2.1. Cadre institutionnel :**

La lutte contre la pauvreté avec son corollaire la protection sociale des groupes vulnérables constitue un axe stratégique majeur du gouvernement du Sénégal.

Elle s'appuie sur **une vision à long terme du développement humain qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives et des capacités productives** de tous les segments des populations les plus démunies, tout en luttant contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent leur marginalisation dans tous les secteurs et corps du tissu socio-économique national.

Pour ce faire le Gouvernement du Sénégal a mis en place un cadre institutionnel favorable marqué essentiellement par un **Dispositif de suivi opérationnel** régi par les décrets **2000-837 du 17 octobre 2000** et **2001-948 du 21 novembre 2001** et trois (03) **Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté à savoir le PLCP/BAD, l'AFDS et le PAREP financés respectivement par la BAD pour 15 Milliards de F CFA, la Banque Mondiale pour 30 Millions de dollars US et le PNUD avec le Luxembourg pour 45 000 000 de dollars US.**

## 2.2.2 Stratégies d'intervention et Modes opératoires

Les stratégies d'intervention des trois (03) Projets de Lutte contre la Pauvreté qui s'inscrivent dans les orientations du DSRP s'articulent comme suit :

- Le Renforcement des capacités des organisations communautaires de base et des groupes vulnérables
- L'amélioration de l'accès aux OCB et des groupes vulnérables aux services sociaux, infrastructures et équipements de base
- L'amélioration de l'accès des OCB et des groupes vulnérables aux services de la micro-finance et aux activités génératrices de revenus
- Le renforcement des capacités de gestion et de suivi-évaluation de l'administration et des projets en matière de lutte contre la pauvreté.

Les différents Programmes de Lutte contre la pauvreté utilisent des modes opératoires basés sur le **Faire-Faire** à travers les ONG, les Cabinets privés et consultants, **l'approche par la demande, l'autonomie administrative et financière. La gestion axée sur les résultats, la démarche participative prenant en compte l'équité et légalité de genre et le transfert des responsabilités et des ressources selon des procédures simplifiées de passation des marchés dans une perspective de pérennisation et de durabilité.**

- **Une méthodologie de ciblage des zones d'intervention** (communautés rurales, villages) basée sur **des indices de pauvreté à partir des niveaux d'accès aux services sociaux de base que sont l'eau, l'éducation, la santé, les routes et les points de commerce** auxquels sont intégrés **le poids démographique et les disparités** de genre à été systématisée par les différents projets.

Dans ce cadre des exercices **d'Evaluation Participative de la Pauvreté (EPP) des Etudes de Milieu** débouchant sur **des Evaluations Participatives des Besoins EPB** ( besoins Pratiques et Stratégiques) des populations bénéficiaires ont été également réalisés en vue d'assurer les conditions d'une meilleure pérennité et durabilité des interventions.

### III. RESULTATS ENREGISTRES PAR LES PLCP AU NIVEAU DU SECTEUR DEVELOPPEMENT SOCIAL

Les résultats obtenus par les programmes de lutte contre la pauvreté que sont l'AFDS, le PLCP/BAD et le PAREP peuvent s'apprécier à travers quatre composantes sus indiquées à savoir :

#### 3.1. Dans le Domaine du Renforcement des Capacités

- **L'AFDS** a eu à réaliser 650 ateliers en faveur des populations rurales, avec ce qu'il est convenu d'appeler **la Stratégie Accélérée de Développement des compétences** qui aura permis la formation de **21.960 responsables d'OCB** avec un effet démultiplicateur touchant **658 800 acteurs communautaires** dont **40% de femmes et groupes vulnérables**. Dans ce cadre plus de **200 élus locaux ont été également formés**.

De plus, **1050 agent-relais** formés par l'AFDS maîtrisent et démultiplient les différents modules de formation dont la passation des marchés, la planification participative et le système de suivi-évaluation participatif.

Le coût global de ces activités est évalué à **700.000.000 F CFA**.

- **Le PLCP/BAD** de son côté a développé un important programme de renforcement des capacités des groupes vulnérables et des partenaires institutionnels à travers **la Méthode d'Alphabétisation Intégrée à la Vie Active (MAIVA)** qui a permis d'obtenir les résultats ci-après : **35.428 personnes alphabétisées** dont **29 644 femmes** et **5 784 hommes (16%)** dans **1 200 classes** ouvertes et dotées de matériels didactiques et pédagogiques (**144.000 destinés aux 1 200 facilitateurs et 36 000 ouvrages de post-alphabétisation**). Le coût global des investissements réalisés dans ce cadre est de **1.582.676.000 F CFA**.
- **Le PAREP**, pour sa part, dans le sillage de l'ex PELCP a réalisé un important programme de renforcement des capacités des membres des OCB dans les techniques de transformation des fruits et légumes, des **produits laitiers et carnés**, de **fabrication de savons**, de **teinture et sérigraphie**, **d'embouche bovine et ovine** pour la reconstitution du cheptel et l'accroissement de la production de viande et de lait, accompagne ce dispositif a été mis en œuvre.

De plus, il a permis d'appuyer les capacités de pilotage et de planification stratégique et opérationnel les partenaires institutionnels (administration centrale et collectivités locales). Le coût d'investissement opéré à cet effet est évalué à environ à **900 Millions de F CFA**.

Sur la base du programme lancé par le gouvernement pour la culture du manioc, le PAREP a organisé à Ziguinchor à l'intention des femmes des quartiers de cibink des formations sur les techniques de transformation du manioc en attiéké etc.....

### 3.2. Dans le domaine des infrastructures et équipements socio-économiques en milieu rural

- **L'AFDS**, après avoir réalisé des Evaluations Participatives de la Pauvreté EPP dans **1116 villages et quartiers**, a eu à financer **652 micro-projets d'infrastructures dans 875** d'entre eux pour une subvention globale de **8.043.553.118** dans les secteurs prioritaires ci-après : **santé 169, hydraulique 160, éducation 126, infrastructures marchandes 86, formation professionnelle et socio éducative 64, environnement et assainissement 38, NTIC/Communication et autres 5**
- **Les réalisations du PLCP/BAD dans les domaines des infrastructures**
  - **120 ouvrages de captage (dont 83 puits hydrauliques modernes et 37 forages)** pour un montant de **1.678.936.999 F CFA**
  - **60 mini-réseaux d'approvisionnement en eau et 120 latrines** pour un montant de **706 263 900 F CFA** ;
  - De plus, il-a eu à mettre à la disposition des populations rurales les équipements d'exhaure ci-après : **72 électropompes (dont 37 solaires et 35 thermiques) ; 120 pompes manuelles. Le coût de ces équipements d'exhaure est de 733.061.728 F CFA (HT HD)**
  - Les équipements communautaires d'allègement des travaux des femmes rurales occupent conformément aux directives de Monsieur le Président de la République une place prépondérante dans nos stratégies d'intervention. En effet, un important lot d'équipements d'un montant global de **449 719 000** a été acquis et s'établit comme suit :
    1. **336** broyeurs à céréales ;
    2. **18** décortiqueuses à mil ;
    3. **12** batteuses à céréales ;
    4. **12** décortiqueuses à fonio ;
    5. **96** charrettes à traction équine ;
    6. **120** charrettes à traction asine.
- **S'agissant du PAREP les réalisations au niveau des infrastructures se présentent comme suit :**
  - **La construction d'une digue** d'accès au forage de Kéniaba (région de Tambacounda) localisée dans un bas fond inondable en saison des pluies ;
  - **La ferme pilote de Mérina DIOP** (département de Bambey) dotée d'un centre de formation avec hébergement, d'une mini bergerie, d'un forage et d'un château d'eau

couplé à un système d'adduction d'eau pour l'approvisionnement des villages environnants sur une longueur de 03 km financée pour un coût de **271 millions de F CFA**. Les travaux de finition sont programmés par le PAREP en collaboration avec le Réseau Afrique 2000 maître d'œuvre

- **Le Parep a financé au cours de l'année 2005, en matière d'infrastructures de bases :**
  - **10 structures de poste et case de santé entièrement équipées pour un coût de 109.312.262 F CFA**
  - **10 Ecoles avec salles de classes, latrines, blocs administratifs bibliothèques et mur de clôture ont été construits pour une valeur de 153.275.102 F CFA**
  - **2 puits hydrauliques dont un en cours de finition dans la région de SaintLouis pour environ 10.000.000 F**
  - **Assainissement et Aménagement urbains dans les communes de tambacounda et diourbel pour les travaux restant à réaliser depuis l'ex PELCP pour un montant de 34.425.312 F CFA**

La réalisation de périmètres maraîchers, de pisciculture, de points d'eau, d'unités de transformation des produits halieütiques, agropastorales, de tannerie dans les régions de Diourbel, Saint-Louis et Tambacounda pour un montant global de **1.076.300 F CFA**

### **3.3. Dans le domaine de l'accès à la Micro-finance et AGR en faveur des populations rurales**

- **L'AFDS a eu à financer 515 sous projets AGR pour un montant de 1.957.298.920 F CFA en faveur de 24 200 membres (dont 63% de femmes) et des OCB. Le sous secteur de l'élevage y occupe près de 50% suivi de l'agriculture, du commerce des produits locaux et du maraîchage.**

Il convient à cet effet, de souligner le rôle de tout premier plan joué par l'AFDS dans la mise en œuvre de la volonté politique du chef de l'Etat de développer la **production du maïs**, notamment à **Keur Samba Gueye** (Région de Fatick).

Ainsi les OCB encadrées ont pu acheter **des semences de bonne qualité** avec la **certification** de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR).

Dans ce cadre, un partenariat a été développé entre la **Fédération des Producteurs**, l'opérateur privé sélectionné par l'Etat, l'ANCAR et l'AFDS pour la **reconstitution du capital semencier dans les différentes régions ciblées**.

Ce partenariat couvre également le secteur de l'élevage avec la mise en place d'une **Fédération des emboucheurs** de la **région de Kaolack**. En raison des résultats enregistrés, le **Programme d'Appui à l'Elevage (PAPEL)** a décidé de mettre à la disposition des OCB encadrées par l'AFDS, **une ligne de crédits de 100 millions F CFA**.

- Au 30 juillet 2006, le **PLCP-BAD** a financé **52 645 projets** en faveur de **86 640 personnes** couvrant 586 communautés de base à travers les **Structures Financières**

**Décentralisées (SDF) et les 517 Caisses Locales d'Épargne et de Crédits des zones rurales** créées et équipées par le projet pour un montant global de **3.130.656 345 F CFA**.

Les activités commerciales des produits agricoles réalisées par les femmes représentent **63,44%** des financements accordés, suivies de l'embouche (**19,35 %**) et de l'artisanat rural (**9,67 %**).

- **Le PAREP** toujours dans le sillage de **l'ex-PELCP** compte à son actif le financement d'activités génératrices de revenus en faveur des Organisations Communautaires de Base (OCB) dont notamment :
- la création d'un **Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL)** d'un montant de **500 millions de F CFA** dans les communautés rurales de **Lambaye, Baba Garage** (Région de Diourbel), **Kéniaba** (Région de Tambacounda) et l'axe Saint-Louis/Matam au profit des populations rurales pauvres qui s'investissent dans **la gestion des ressources naturelles**. Ce dispositif a permis l'émergence de **Mutuelles d'Épargne et de crédit équipées en matériel informatique et en coffre-fort**.
  - La mise en place de **lignes de crédit auprès des mutuelles d'épargne et de crédit de la région de Saint-Louis**, pour un montant de **83 Millions de francs CFA, dans le département de Bambey (Lambaye, Baba garage et Ngoye)** Sous forme de subvention auto-gérée. Ce montant a connu **trois (03) rotations** à la grande satisfaction des bénéficiaires.
  - Actuellement **des financements sont accordés** à des Mutuelles (**Natangué à Malhem Hoddar, la Calebasse du développement à Bambey, les handicapés de Bambey**) pour **23 Millions**,
  - Dans le cadre du FDL de Saint Louis financé par la coopération luxembourgeoise, **20 millions** ont été octroyés aux mutuelles de **Suxali Jiguénu Ndar et Adena**, à **la CECAS et à la MEC du Delta (ex Ronck)** pour **le financement de quatorze (14) projets d'AGR** dans les zones de **Gandon MPal et Mbane et Gaé** pour environ **35.000.000 F CFA**

#### **3.4. Dans le domaine du renforcement des capacités de gestion et de suivi-évaluation de l'administration et des projets**

Dans le souci de favoriser un meilleur impact des interventions des PLCP sur les conditions de vie des populations cibles, il a été mis en place au sein du Ministère de la Femme, de la Famille du Développement Social et de l'Entrepreneuriat Féminin, **une Cellule de Suivi Opérationnel desdits Programmes**.

Ladite Cellule **joue un rôle d'interface stratégique** des partenaires au développement et constitue un **bon instrument de suivi-évaluation**

Les investissements combinés des trois (03) programmes de lutte contre la pauvreté sus indiqués ont permis les réalisations ci-après :

- **La conception et la mise en place d'un Système de suivi opérationnel de lutte contre la pauvreté articulé à un système multisectoriel d'information sur la pauvreté impliquant la CSO/MFFDSEF, la DPS, la CS/DSRP et les PLCP**
- **L'élaboration d'une Cartographie sur les zones d'intervention et les réalisations des PLCP (en 08 modules)**
  - **L'élaboration d'une stratégie intégrée de communication apte à permettre la vulgarisation des bonnes pratiques**
  - **Différentes études de capitalisation portant notamment sur : le Renforcement des Capacités, l'Accès à la Micro Finance et AGR, les infrastructures et services sociaux de base réalisées et validées**
  - **La mise en place d'un Centre de Ressources Documentaires pour les chercheurs et acteurs du secteur**

Les coûts d'intervention sectoriels de tout ce dispositif sont évalués à **275.000.000 F CFA toutes contributions confondues.**

### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Ainsi au **total, plus de 2 200 villages** ont été impactés pour une population d'environ **2.650.000 habitants** bénéficiaires avec un volume d'investissement de plus de **23 Milliards de F CFA.**

Ces efforts méritent d'être poursuivis et renforcés avec un accent plus soutenu sur la **protection sociale** des groupes vulnérables, **les systèmes de ciblage** et de **suivi évaluation** des transferts de ressources financières avec **des Indicateurs qualitatifs et quantitatifs objectivement vérifiables** afin d'accroître la **crédibilité et l'efficacité de l'aide publique au développement** conformément aux recommandations **des Accords de Paris**. Ces axes d'intervention devraient également s'inscrire **dans une vision commune à long terme avec un cadre de cohérence sectorielle et multisectorielle** prenant en compte les exigences **d'équité et d'égalité de genre** dans une **perspective de partenariat** solidaire et dynamique.

---

Sources :

- Bilan Commun par Pays (SNU)
- Bilan des Réalisations des PLCP/MFFDSEF
- Rapports d'achèvement et mi-parcours des PLCP/MFFDSEF
- Etude sur les OMD (Sénégal)
- Etude Gestion des Risques en milieu rural au Sénégal (IDA/MFFDSEF)

**Tableau récapitulatif des Investissements des PLCP du MFFDSEF**

**Au total les Investissements des Programmes de Lutte contre la Pauvreté du MFFDS en 2005 se présentent comme suit :**

| <b>PROJETS<br/>COMPOSANTES</b>            | <b>PLCP/BAD</b>                             | <b>AFDS</b>                | <b>PAREP (Ex PELCP)</b>   |
|---|---|----------------------------|---------------------------|
| <b>RENFORCEMENT DES<br/>CAPACITES</b>     | <b>1 582 676 000 F CFA</b>                  | <b>700 000 000 F CFA</b>   | <b>900 000 000 F CFA</b>  |
|   | <b>SOUS TOTAL 1 : 3 182 676 000 F CFA</b>   |                            |                           |
| <b>MICRO FINANCE</b>                      | <b>3.224 744 744 F CFA</b>                  | <b>1 957 298 920 F CFA</b> | <b>661 000 000 FCFA</b>   |
|   | <b>SOUS TOTAL 2 : 5 823 043 664 FCFA</b>    |                            |                           |
| <b>INFRASTRUCTURES ET<br/>EQUIPEMENTS</b> | <b>5 380 520 000 FCFA</b>                   | <b>8 043 753 118 F CFA</b> | <b>1 163 012 676 FCFA</b> |
|   | <b>SOUS TOTAL 3 : 14 587 285 794 F CFA</b>  |                            |                           |
|   | <b>TOTAL GENERAL : 23 457 270 383 F CFA</b> |                            |                           |



# RESTITUTION DES INDICATEURS TOUS PROJET/ PAR PROJET

[Fichier](#) [Edition](#) [Affichage](#) [Favoris](#) [Outils](#) ?  
[Précédente](#) [Rechercher](#) [Favoris](#) [Imprimer](#) [Accueil](#) [Quitter](#)

Adresse : [http://inspirent/TEST/interfaces/menu\\_princ.php?id\\_session=eece01d869eccc4f4a1d86a5](http://inspirent/TEST/interfaces/menu_princ.php?id_session=eece01d869eccc4f4a1d86a5) Microsoft Internet Explorer

**SITUATIONS DE REFERENCE**

- Communautés rurales
- Village

**SUIVI DES ACTIVITES**

- Créer
- Consulter / modifier

**INDICATEURS**

**PLANS DE TRAVAIL**

**TABLEAUX EXCEL**

**CONFIGURATION DU SITE**

- Références
- Autorisations

Se déconnecter

**CELLULE DE SUIVI DES PROJETS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**  
**SUIVI EVALUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**INDICATEURS**

**AFDS - AFDS**

- Tous les composantes sont sélectionnés
- Tous les secteurs SSB sont sélectionnés
- Tous les secteurs AGR sont sélectionnés
- Tous les secteurs RC sont sélectionnés
- Tous les régions sont sélectionnés
- Tous les départements sont sélectionnés
- Tous les communautés sont sélectionnés
- Tous les villages sont sélectionnés

**SSB**

- Nombre de salles de classe financées
- Nombre d'écoles financées
- Montant financement salles de classes
- Montant financement écoles
- Nombre total de bénéficiaires écoles / salles classes
- Nombre de bénéficiaires de sexe féminin écoles/salles classes
- Nombre de bénéficiaires de sexe masculin écoles/salles classes

**SANTÉ**

- Nombre de cases de santé financées
- Nombre de postes de santé financés
- Nombre de maternités financées

**Projet**

**Composante**

**Soins composante / secteur SSB**

**Secteur AGR**

**Secteur RC**

**Région**

**Département**

**Communauté rurale**

**Village / Quartier**

**Début période :**  **Fin période :**

|  | RC | DMERS |
|--|----|-------|
| <b>SSB</b>   | RC | DMERS |
| <b>AGR</b>   |    |       |
| <b>Indicateur SSB</b>  |    |       |
| <b>EDUCATION</b>   |    |       |
| Nombre de salles de classe financées                           |    |       |
| Nombre d'écoles financées                                      |    |       |
| Montant financement salles de classes                          |    |       |
| Montant financement écoles                                     |    |       |
| Nombre total de bénéficiaires écoles / salles classes          |    |       |
| Nombre de bénéficiaires de sexe féminin écoles/salles classes  |    |       |
| Nombre de bénéficiaires de sexe masculin écoles/salles classes |    |       |
| <b>SANTÉ</b>   |    |       |
| Nombre de cases de santé financées                             |    |       |
| Nombre de postes de santé financés                             |    |       |
| Nombre de maternités financées                                 |    |       |

Terminé [demarcar](#) [http://inspirent/TEST/](#) [Présentation TRACE...](#) [Présentation](#) [FR](#) [01:59](#) [Internet local](#)